



APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK QUAI DE LA SOUYS LES SOIRS DE SPECTACLE DU 1^{er} FEVRIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

A compter du 1^{er} février 2022, un emplacement de commerce de restauration ambulante soumis à redevance est à pourvoir sur le quai de la Souys (plan en annexe) les soirs de spectacles.

Article 1 : CANDIDATURE

La demande doit être faite par écrit, en envoyant ou en déposant le dossier de candidature complet à l'adresse suivante :

MAIRIE DE FLOIRAC

Hôtel de Ville - 6 avenue Pasteur - BP 110

33270 FLOIRAC

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas examiné.

Les dossiers de candidature sont enregistrés à compter de la publication du présent appel à candidature soit du 06 décembre 2021 jusqu'au 06 janvier 2022 inclus.

Toute demande postérieure au délai de publicité ne pourra pas être enregistrée.

Article 2 : SELECTION DES OFFRES

Les candidats doivent respecter les principes suivants et seront sélectionnés selon ces critères :

- Rapport qualité-prix :
 - Caractère abordable des produits proposés,
 - Qualité des produits, privilégiant le circuit court,
 - Cuisine créative, saine, rapide, voire biologique,
 - Soin apporté à l'esthétisme du food-truck.
- Eco-responsabilité du candidat, assurant la gestion autonome de ses déchets, la salubrité de son équipement, dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement. Le recours au recyclage est un atout.
- Expérience du candidat.

Article 3 : RENSEIGNEMENTS

Contact pour toute demande de renseignements : Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme joignable au 05.57.80.87.30.

Annexes :

Plan de l'emplacement

Arrêté n°2021-VOI-745 portant ou fixant réglementation du commerce ambulancier de restauration sur une portion du domaine public communal située quai de la Souys les soirs de spectacle.



Floirac, le

29 NOV. 2021

Cédric JUIF

Le Conseiller Municipal délégué au patrimoine,
aux services techniques, aux commerces, à
l'artisanat et aux marchés de plein air